

Décision

Générale

colonial

Décision n° 506 du 9 mai 1963 :

n° 506

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 mai 1963

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1963

Date du numéro
31 mai 1963

TEXTE INTÉGRAL

Un secours temporaire annuel renouvelable de 64.800 francs, payable mensuellement et à terme échu est accordé pour une période d'un an à compter du 1er mai 1963, à M. Saïd Abdallah Ben Omar Al-Ahdal. La dépense sera imputée au chapitre 26, article 3, paragraphe 2 du Budget du Service local pour l'exercice 1963.